

# Marquage véhicule

## Kit balisage

### Description

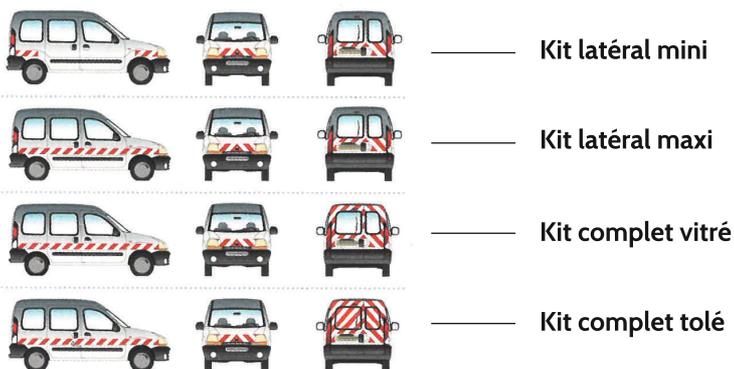
Tous les véhicules d'intervention, de travaux et de service qui interviennent sur la voie publique doivent faire l'objet d'une signalisation adaptée et réglementaire, selon l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie).

Ces véhicules peuvent constituer un danger pour les usagers de la route et doivent protéger les travailleurs intervenant sur les chantiers.

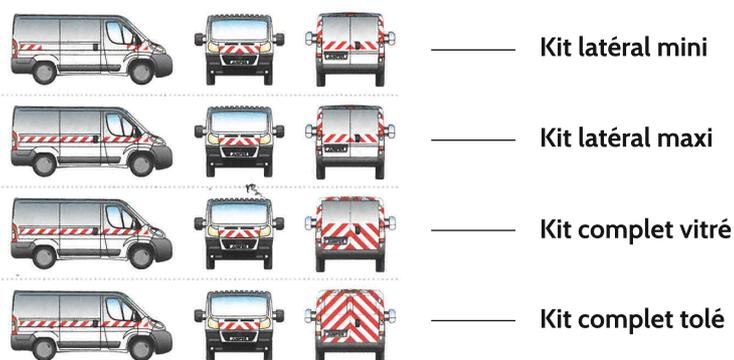
Nos kits de balisage pour utilitaires comprennent pour la plupart : des bandes réfléchissantes autocollantes (2 bandes horizontales + 2 bandes verticales à l'arrière, 2 bandes horizontales par face latérale et 2 bandes horizontales à l'avant) une notice de pose, une raclette



### Kits pour véhicule léger



### Kits pour véhicule utilitaire



Homologation : TPESC classe A : A 10 071 ou classe B : B 14 303

### Renseignements indispensables pour la commande d'un kit

#### Véhicule

Marque du véhicule : .....

Date de première mise en circulation : .....

Dimensions du véhicule :

longueur :  L1  L2  L3

hauteur :  H1  H2  H3

Porte arrière :  Hayon  2 portes

Finition porte arrière :  Tôlée  vitrée

#### Kit

Kit pour :

véhicule léger  utilitaire

Format du kit :

mini  maxi  complet vitré

complet tolé

Type de kit souhaité :  Classe A  Classe B

12 Avenue de la Résistance  
09200 Saint-Girons  
Tel. : +33 5 81 29 40 72  
adango.fr | in f @

**ADANGO**